

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 94 (1949)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50

RÉDACTION : Colonel-brigadier Roger Masson

ADMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 3 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A., Rue de la Tour 8, Lausanne

Commandement et service de renseignements

Ce qui va suivre s'adresse plus au commandant de troupe qu'à l'officier de renseignements. Je me propose avant tout d'exposer à l'intention du commandant de troupe ce qu'il est en droit d'attendre de son service de renseignements et comment il doit l'utiliser.

Deux récents voyages à l'étranger ainsi que plusieurs expériences faites chez nous ces derniers temps me confirment que souvent nos commandants de troupe ne comprennent pas la tâche du SR. Alors qu'à l'étranger tout commandant de bataillon, de groupe et de régiment est éduqué à ne prendre sa décision tactique qu'après avoir d'abord entendu son officier de renseignements (ce que lui a du reste confirmé l'expérience de la guerre) on rencontre encore trop de nos commandants de troupe qui croient pouvoir se passer de leur SR, qui l'ignorent en temps de paix et se figurent qu'ils n'en auront pas besoin à la guerre.